



DÉPARTEMENT de l'ARDÈCHE
MAIRIE de JAUJAC
Place du Champ de Mars 07380 JAUJAC

Tél : 04 75 93 22 28

Mail : mairie@jaujac.fr

Site : <http://www.jaujac.fr>

Compte Rendu du conseil municipal
Du 15 mai 2017

1 ° Convention de mission d'accompagnement / Projet la Bastide

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention de mission d'accompagnement avec le CAUE, moyennant la somme de 3 500 €uros TTC.

Cette mission d'accompagnement vise plus particulièrement :

- l'expression ou la formulation d'orientations qualitatives d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.
- la conception de supports de compréhension et/ou de moyens d'animation nécessaires à la concertation.

2° Sensibilisation aux pratiques musicales à l'école Année 2017-2018

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer une convention avec le Syndicat Mixte du conservatoire Ardèche Musique et Danse, afin que les enfants des classes de CP au CM2 puissent bénéficier de séances de sensibilisation aux pratiques musicales pendant l'année scolaire 2017-2018 à raison de 15 séances d'une heure par classe.

Le coût de cette prestation est de 1791 €uros à la charge de la commune.

3° Convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades saison estivale 2017.

Le conseil municipal a autorisé le maire à signer la convention pour la mise en œuvre de l'auto-surveillance des baignades avec le Syndicat Mixte Ardèche Claire.

Le coût de revient pour la mise en œuvre de l'auto surveillance de la qualité des eaux de baignade est estimé à :

- 295 € TTC pour l'auto-surveillance du site de la Turbine (1 prélèvement/15 jours)
- 890 € TTC environ pour l'interprétation, les analyses ponctuelles complémentaires et appui technique. Ce montant est ajusté en fonction des événements rencontrés et des commandes d'analyses réellement exécutées au cours de la saison 2017.

4° Redevance pour occupation du domaine public par l'association Terroir et Création

L'association Terroir et Création organise en juillet et août des marchés de producteurs et d'artisans sur la place du champ de mars. Le conseil municipal a fixé le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public à 120 €uros par marché et décidé de la gratuité pour 2 marchés.

5° Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes.

Le maire rappelle la délibération en date du 13 février 2017 qui précise l'affectation des charges de personnel pour l'année 2017.

Suite à la création du budget cantine et à la réorganisation des services, il convient de revoir cette affectation.

Il est proposé l'affectation suivante :

BUDGET CAISSE DES ECOLES

| GRADE | AGENT | TAUX |
|-----------------------------|----------------------|-------|
| Adjoint technique | AIZAC Véronique | 52 % |
| | MALOSSANNE Roselyne | 79 % |
| ATSEM | BEAUVAIS Christel | 100 % |
| | VALETTE Marion | 100 % |
| Adjoint technique principal | PIQ Guillaume | 10 % |
| Adjoint administratif | GANDON Lisa | 10 % |
| Contrat aidé | CHAREYRE Sylvie | 100 % |
| Animateurs/ instituteurs | Intervenants R.S | 100 % |
| Agent de surveillance | Remplacement/renfort | 100 % |

BUDGET CANTINE

| GRADE | AGENT | TAUX |
|-----------------------|---------------------|-------|
| Adjoint technique | AIZAC Véronique | 48 % |
| | BATAILLE Pascaline | 50 % |
| | MALOSSANNE Roselyne | 21 % |
| | CHICHE Eva | 100 % |
| Adjoint administratif | WARHEM Marie-Louise | 15 % |

BUDGET EAU

| GRADE | AGENT | Taux |
|---------------------|------------------|------|
| Agent administratif | GANDON Lisa | 25 % |
| Adjoint technique | VIDAL Cédric | 75 % |
| | VAUCLARE Bernard | 20 % |
| | AIZAC Thierry | 10 % |
| | LEYNAUD Justin | 25 % |

BUDGET ASSAINISSEMENT

| GRADE | AGENT | Taux |
|---------------------|------------------|------|
| Agent administratif | GANDON Lisa | 10 % |
| Adjoint technique | VIDAL Cédric | 25 % |
| | VAUCLARE Bernard | 20 % |
| | AIZAC Thierry | 10 % |
| | LEYNAUD Justin | 75 % |
| | SCHENCK Mathieu | 30 % |

6° Acquisition parcelles de terrain

Le Conseil Municipal :

* décide d'acquérir pour la somme de 500 euros les parcelles suivantes :

| section | parcelle | superficie |
|---------|----------|----------------------|
| AO | 60 | 2 410 m ² |
| AO | 81 | 55 m ² |
| AO | 134 | 680 m ² |
| AO | 200 | 182 m ² |

* autorise le maire et le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

7 ° Demande de subvention / voyage scolaire

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 40 €uros par enfant, aux sept élèves du collège de Montpezat qui ont participé au voyage en Espagne

8° Cession de terrain

Mr PREVOT propose de céder gratuitement à la commune, une parcelle de terrain de 19 m² en bordure de la route de pommaret et demande en contre partie la construction d'un muret en limite de sa propriété.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

* accepte la cession de la parcelle mais refuse de construire un muret.

Toutes les délibérations du point 1 à 7 ont été votées à l'unanimité, pour le point 8 une abstention.